

QUEL HÉRITAGE LAISSEZ- VOUS ?



Donnez vie à
votre ville.

**COMMUNITY
LAND TRUST**

“Quel héritage laisserez-vous ?” est une initiative du Community Land Trust Bruxelles, CLT Gent, Van Grond Los - Community Land Trust Leuven et CLT Vlaanderen.

Éditeur responsable : Community Land Trust Bruxelles - Rue du Poinçon 53, 1000 Bruxelles. Ne pas jeter sur la voie publique.

Le logement est un droit fondamental. En transmettant votre terrain à un Community Land Trust, vous aidez à créer des logements abordables pour de jeunes familles, des personnes seules, des seniors et toutes les personnes qui font de la ville un lieu vivant. Vous contribuez à construire la ville de demain. De cette manière, non seulement votre mémoire perdure, mais vous soutenez aussi le droit de chacun·e à un foyer de qualité.



Qu'est-ce qu'un Community Land Trust ?

Un Community Land Trust (CLT) est une organisation gérée par ses membres. Sa mission : développer des logements abordables pour les ménages à faibles revenus et créer des lieux qui donnent vie à la ville.

Un Community Land Trust garantit que ces logements restent abordables – de génération en génération.



**164 logements CLT
habités** à Bruxelles,
Louvain et Gand.

77 logements en
construction ou en
rénovation.



6 espaces partagés où
les habitants cuisinent
ensemble, organisent
des fêtes de quartier,
proposent du soutien
scolaire, des tables
de conversation, des
ateliers vélo, des cours
de couture, etc.

Pourquoi transmettre à un Community Land Trust ?

En tant que propriétaire, vous avez la possibilité de faire bien plus que transmettre un terrain ou un bien immobilier : vous pouvez générer un impact sociétal durable.

Faire un don à un Community Land Trust, c'est garantir que votre bien restera pour toujours abordable et qu'il continuera à servir l'intérêt général. Vous contribuez ainsi à construire une ville où chacune et chacun peut se loger dignement, génération après génération.

En transmettant votre terrain ou votre bien immobilier à un Community Land Trust, vous rendez le logement abordable concrètement accessible. Vous créez des opportunités pour les jeunes familles, les personnes seules, les aînés et toutes celles et ceux qui font vivre notre ville. Vous soutenez un modèle de logement solidaire, qui renforce les quartiers et porte un changement positif et durable.



« Le Community Land Trust Bruxelles m'a permis d'avoir un logement de qualité, de me sentir en sécurité. Avant, le propriétaire se foutait de tout. Maintenant, je veux bien que les gens viennent me rendre visite. (...) Le Community Land Trust Bruxelles, c'est comme une famille. Moi, si vous voulez, je peux vous amener là-bas. »

Mariam, habitante d'un logement du Community Land Trust Bruxelles

Quel·le donateur·rice êtes-vous ?



1. L'INTEMPOREL·LE

Transmettez un foyer qui continuera à vivre.

Donner un logement ou un terrain à un Community Land Trust, c'est offrir un foyer à d'autres familles. Votre héritage perdure et crée un impact durable.

En Flandre, les donations à un Community Land Trust (Fondation d'utilité publique) sont exonérées de droits d'enregistrement. À Bruxelles, les droits de succession s'élèvent à 7 % de la valeur du bien.

2. LE·LA FACILITATEUR·RICE

Faites un geste concret pour rendre un logement abordable.

Vendre un bien ou un terrain à un Community Land Trust à prix réduit, c'est rendre votre logement accessible à celles et ceux qui en ont le plus besoin.

La différence entre la valeur du marché et le prix de vente est considérée comme une donation. Les droits d'enregistrement s'élèvent à 12 % en Flandre et à 12,5 % à Bruxelles.

3. L'HABITANT·E

Faites un don aujourd'hui, tout en continuant à vivre dans votre logement.

Donner un bien tout en conservant l'usufruit vous permet de continuer à vivre dans votre logement ou à percevoir des revenus locatifs, tout en préparant votre héritage.

L'usufruit prend automatiquement fin à votre décès. Les droits de succession sont de 5,5 % en Flandre et de 7 % à Bruxelles.

4. LE·LA VISIONNAIRE

Anticipez aujourd’hui pour un avenir serein.

Inclure un leg dans votre testament au profit d'un Community Land Trust, c'est préparer l'avenir et soutenir durablement les générations futures.

À Bruxelles, les droits de succession sur un legs à une Fondation d'utilité publique s'élèvent à 8,5 %. En Flandre, aucun droit de succession n'est dû.



Ces possibilités sont un point de départ. Chaque situation est unique, chaque engagement compte. Nous sommes à votre disposition pour vous accompagner.

« Comme je tenais à ce que le logement reste abordable en ville, j'ai décidé de collaborer avec Community Land Trust Gent. Je donne ma propriété, qui sera rénovée et transformée en un Community Land Trust. Ça donnera la chance à plusieurs personnes seules de trouver un logement abordable. »

- Raf

« Nous avons toujours partagé cette maison avec des réfugiés ou d'autres personnes en difficulté. Nous y avons vécu heureux et souhaitons que notre maison et notre terrain conservent leur vocation sociale lorsque nous ne serons plus là. C'est pourquoi nous les léguons au Community Land Trust Bruxelles. Des personnes à faibles revenus pourront y vivre et en profiter. Et grâce au modèle des Community Land Trusts, la maison restera en plus abordable pour toujours. »

- Jo en Cecile

Vous avez des questions ? Vous souhaitez discuter en toute confiance avec un Community Land Trust près de chez vous ? Nous sommes là pour vous écouter et vous accompagner pas à pas.



Van Grond Los

Community Land Trust Leuven

LOUVAIN

Contactez Hanne Verstreken
clt@leuven.be
www.vangrondlos.be



BRUXELLES

Contactez Geert de Pauw
geert.depauw@cltb.be
www.cltb.be



**CLT
GENT**

GAND

Contactez Bert Vandepitte
bert.vandepitte@cltgent.be
www.cltgent.be



**CLT
VLAANDEREI**

DANS D'AUTRES COMMUNES

EN FLANDRE

Contactez Karen Soens
karen.soens@cltvlaanderen.be
www.cltvlaanderen.be

PLUS D'INFOS : QUELHERITAGE.BE